Zeitschrift: NIKE-Bulletin

Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe

Band: 10 (1995) **Heft:** 1: Gazette

Rubrik: Europe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EUROPE

La Journée Européenne du Patrimoine en 1995

Il est intéressant de constater l'incroyable évolution des Journées Européennes du Patrimoine (JEP) depuis la première réunion du groupe d'experts constitué par le Conseil de l'Europe en novembre 1989. Alors qu'à cette époque seulement 9 Etats européens prenaient part à cette manifestation, on a compté 24 pays en 1994 et on attend encore plus de participants en 1995 représentant tous les coins de l'Europe.

Depuis début 1994, c'est la Fondation Roi Baudouin à Bruxelles qui a été chargée par le Conseil de l'Europe de s'occuper de la coordination au niveau européen des Journées Européennes du Patrimoine qui, surtout en France et dans les pays du Benelux, sont déjà devenues des évènements se déroulant à date fixe dans le calendrier. En 1994, on a évalué à pas moins de 12 millions le nombre de personnes qui ont profité de cette journée et ont visité plus de 20'000 monuments et ensembles architecturaux.

La Journée Européenne du Patrimoine en Suisse

La deuxième édition de la JEP en Suisse aura lieu le 9 septembre 1995. Cette année l'accent sera mis sur les châteaux, les ruines et les manoirs historiques dans les diverses régions et cantons de notre pays.

L'objectif de la JEP est de rendre accessible à un large public les monuments et les ensembles historiques de notre pays, de familiariser les visiteurs avec les aspects historiques et architecturaux, d'attirer l'attention sur la fonction et le rôle du monument historique dans le passé et à l'époque actuelle et de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de la conservation. Cette manifestation a donc pour but d'éveiller l'intérêt du public pour les monuments architecturaux et leur aménagement et de promouvoir la compréhension et la bienveillance de l'opinion publique pour que les travaux de conservation et de sauvegarde puissent être poursuivis.

Pour chaque objet, des visites guidées à teneur historique et culturelle sont proposées qui mettent l'accent sur les histoires du monument plutôt que sur son histoire. Il s'agit de faire revivre le 'genius loci' et de présenter le monument dans le cadre historique et culturel le plus vaste.

L'organisation et la coordination en Suisse sont assurées par le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE), Berne avec l'appui de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS), Berne, en collaboration avec les cantons et les villes et avec le soutien de l'Office fédéral de la culture (OFC) ainsi que des villes et des cantons participants.

Les participants (état au 10 février 1995): peu de temps après la première JEP qui s'est déroulée le 10 septembre 1995, les premiers cantons et villes désireux de participer à la deuxième édition de cette manifestation se sont déjà fait connaître au Centre NIKE. Le programme de la Ville et du Canton de Genève est pour ainsi dire établi (voir article suivant). Le Canton de Vaud, le Canton du Valais et d'autres cantons romands ont commencé à organiser la manifestation. D'autres régions de Suisse ont également annoncé qu'elles allaient se mettre au travail.

Adresse de contact: Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE), Moserstrasse 52, 3014 Berne T 031 336 71 11 Fax 031 333 20 60

Vo

Journées et Nuit du Patrimoine

Genève – 9 et 10 septembre 1995

Suite au bilan très positif de la première édition de la Journée et Nuit du Patrimoine à Genève le 10 septembre 1994 (plus de 17'000 visiteurs), la manifestation sera reconduite en 1995. Trois types de prestations seront proposées au public, sur deux jours, sous la conduite de professionnels de la conservation du patrimoine architectural (architectes, historiens(nes) de l'art, restaurateurs(trices) d'art, archéologues etc.). Les grandes lignes du programme ont été élaborées en concertation avec les nombreux partenaires (associations professionnelles d'architectes, associations de sauvegarde du patrimoine, institutions, etc.), ainsi qu'en étroite collaboration avec le service cantonal des monuments et sites du Département des travaux publics et de l'énergie, qui devient, pour cette 2ème édition, le copartenaire de la conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève. La première journée sera consacrée à la visite des monuments en trois volets: le thème national, les châteaux et maisons fortes, faisant référence au patrimoine prestigieux, l'architecture des salles de cinéma en promotion bilatérale avec la Direction régionale des affaires culturelles de la région Rhône-Alpes, et les chantiers de restauration permettant de mettre en valeur les métiers du patrimoine. En soirée, la manifestation se prolongera par la Nuit du Patrimoine, selon un concept créé en 1989 par l'association 'Renaissance des Cités de France', qui a pour objectif de valoriser le centre historique d'une ville, en associant les habitants et les commerçants. Cette deuxième Nuit du Patrimoine à Genève aura pour cadre l'autre vieille-ville de Genève, le quartier de Saint-Gervais qui abrite les ultimes vestiges de l'urbanisation du Moyen Age, sur la rive droite du Rhône.

La deuxième journée explicitera le développement urbain de la rive droite, réalisé consécutivement à la démolition des fortifications dès 1849. Plusieurs parcours urbains seront organisés à partir de l'ancien faubourg de Saint-Gervais, et permettront de mettre en évidence la dimension territoriale de la conservation du patrimoine architectural, en abordant aussi bien le patrimoine ancien que contemporain. En outre, un parcours des châteaux et maisons fortes du canton sera également proposé.

Martine Koelliker Pierre Baertschi

'Denkmalpflege als Standort- und Wirtschafstfaktor'

Colloque du Comité national allemand pour la conservation des monuments historiques à l'occasion de l'exposition 'denkmal 94' à Leipzig

Le Comité national allemand pour la protection des monuments historiques a tenu le 26 octobre 1994 un colloque sur le thème 'Denkmalpflege als Standort— und Wirtschafts—faktor' qui a marqué le début du programme de 'denkmal 94', la première exposition spécialisée pour la conservation des monuments historiques et la rénovation des villes qui s'est déroulée du 26 au 29 octobre 1994 dans le palais des expositions à Leipzig.

Environ 200 participants représentant l'économie, l'administration communale, l'architecture, la conservation des monuments historiques et l'artisanat ont eu l'occasion de discuter des conditions et des méthodes de la conservation des bâtiments et des ensembles historiques.

Il est ressorti de ces discussions que les méthodes d'avenir susceptibles d'apporter des solutions aux problèmes qui se posent ne peuvent être trouvées que si les différents partenaires collaborent au niveau interdisciplinaire. Pour ce faire, ils doivent clairement définir leurs objectifs, accepter les points de vue divergents et en tirer des enseignements. Dans l'apprentissage de cette collaboration interdisciplianire, il faut être conscient que la conservation des monuments historiques peut apporter des éléments importants aux habitants dans la recherche de solutions aux problèmes actuels.

EUROPE

Mis à part la richesse intellectuelle que la conservation du patrimoine, en tant qu'importante tâche culturelle, apporte à l'individu et à la société, les mesures de sauvegarde de la substance bâtie sont également synonyme de croissance économique.

Les participants ont approuvé douze thèses qui ont été la base des exposés et des discussions:

1. La conservation des monuments historiques est synonyme de politique culturelle efficace au quotidien. / 2. La conservation des monuments historiques permet de préserver l'infrastructure culturelle. / 3. La conservation des monuments historiques permet de préserver la cohérence des conditions de vie. / 4. La conservation des monuments historiques améliore la qualité de la substance bâtie. / 5. La conservation des monuments historiques encourage l'activité économique des petites et moyennes entreprises. / 6. La conservation des monuments historiques évite les investissements coûteux et la spéculation. / 7. La conservation des monuments historiques encourage la mentalité économe. / 8. La conservation des monuments historiques favorise les investissements, encourage l'essor économique. / 9. La conservation des monuments historiques crée des emplois. / 10. La conservation des monuments historiques encourage le sens des responsabilités dans l'utilisation des ressources de la société. / 11. La conservation des monuments historiques contribue à renforcer l'esprit critique des citoyens. / 12. La conservation des monuments historiques permet de renforcer la paix sociale.

Pour que ces thèses deviennent réalité, il est important que les propriétaires des monuments historiques puissent bénéficier d'avantages fiscaux. Les participants au colloque se sont quittés en exprimant le souhait que les allègements fiscaux qui ont fait leurs preuves pendant de nombreuses années, continuent à être appliqués afin de faciliter la sauvegarde et la conservation des monuments historiques.

Article extrait de: Denkmalschutz Informationen, 18. Jg., Dez. 4/1994